



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 décembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2001

**Participation de la Ville de Niort aux dépenses de Fonctionnement
des écoles élémentaires privées sous contrat.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001

DELIBERATION D2014212001

Enseignement Primaire et Temps Libre

**Participation de la Ville de Niort aux dépenses de
Fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat.**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La participation de la Ville de Niort aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat était déterminée sur la base d'un protocole d'accord signé le 9 novembre 1990 entre le Préfet des Deux-Sèvres, le Président de l'Union Départementale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (U.D.O.G.E.C.) des Deux-Sèvres et le Maire de la Ville de Niort.

Cet accord déterminait la nature et le montant par élève des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement public pour définir la dotation de la Ville de Niort aux écoles privées sous contrat de Niort selon l'effectif d'enfants niortais qu'elles accueillent.

Sur cette base le forfait par élève évoluait, chaque année, comme l'indice INSEE des prix à la consommation.

La Ville de Niort et l'UDOGEC ont procédé à une réactualisation de ces coûts en se conformant strictement à la loi, donnant lieu à la nouvelle convention ci-jointe.

Cela correspond pour l'année 2001 à un augmentation de 12,32% et l'évolution pour les années à venir sera basée, comme précédemment, sur celle de l'indice INSEE des prix à la consommation.

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres saisi par la Ville de Niort de cette démarche et de son résultat vient de nous faire part en date du 25 octobre dernier de son agrément (lettre jointe).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)